

Fiche Contact Entreprise 2026 - 2027

1^{ère} Pro SAPAT - Stage 1 : Enfance - jeunesse

La fiche contact entreprise doit être complétée et retournée à la MFR
afin d'établir la convention de stage.

☐ Visa du formateur :

L'ENTREPRISE de Stage	
Nom de l'Entreprise :	
Représentée par :	Fonction :
Activité de l'entreprise :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tél :	E-Mail :
Nom du tuteur :	
Tél :	Portable :
E-Mail :	
Lieu de stage (si différent) :	
Adresse :	

L'Entreprise, ci-dessus, s'engage à recevoir en stage le jeune :

LE STAGIAIRE	
(NOM & Prénom du jeune) :	
Date de Naissance :	Classe :
Responsable de classe du suivi du jeune à la MFR :	

Pendant les périodes de stage suivantes :

35	24/08/2026	29/08/2026	VACANCES	Vacances
36	31/08/2026	05/09/2026	MFR	
37	07/09/2026	12/09/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
38	14/09/2026	19/09/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
39	21/09/2026	26/09/2026	MFR	
40	28/09/2026	03/10/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
41	05/10/2026	10/10/2026	MFR	
42	12/10/2026	17/10/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
43	19/10/2026	24/10/2026	VACANCES	Vacances
44	26/10/2026	31/10/2026	MFR	
45	02/11/2026	07/11/2026	MFR	
46	09/11/2026	14/11/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
47	16/11/2026	21/11/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
48	23/11/2026	28/11/2026	MFR	
49	30/11/2026	05/12/2026	MFR	
50	07/12/2026	12/12/2026	Stage Enfance - Jeunesse	
51	14/12/2026	19/12/2026	MFR	
52	21/12/2026	26/12/2026	VACANCES	Vacances

Dispositions d'ordre financières

Hébergement	Le stagiaire pourra bénéficier d'un hébergement pendant le stage	OUI	NON
Restauration	Le stagiaire sera nourri par l'entreprise	OUI	NON
Transport	Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail	OUI	NON
Accès aux activités	Le stagiaire aura accès aux activités sociales et culturelles de l'organisme d'accueil	OUI	NON

sociales et culturelles			
Gratification	L'organisme d'accueil prévoit de verser une gratification pour les périodes de formation en milieu professionnel	OUI	NON
Nom de l'assureur de l'entreprise N° de contrat			

Objectifs de la période de formation en milieu professionnel:

- Mettre en œuvre les techniques professionnelles d'hygiène et d'organisation, s'adapter aux besoins, demande et matériel de l'utilisateur ou de la structure
- Participer activement à l'élaboration des projets individualisés
- Aider à l'entretien du cadre de vie, à la préparation des repas, l'entretien du linge
- Prendre des notes en réunion, transmettre des informations à ses collègues/partenaires

Principales tâches et activités confiées au stagiaire

-
-
-

Les obligations du chef d'entreprise sont notamment de :

- Présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière pédagogique avec lui, les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les mesures prises pour y remédier ;
- Diriger et contrôler le stagiaire dans ses activités par la désignation d'un maître de stage chargé d'assurer ce suivi ;
- Faire accomplir au stagiaire des travaux correspondant à la fois à ses aptitudes, aux objectifs du stage et à la progression pédagogique du stagiaire.
- Si ces travaux incluent une utilisation de matériel, indiquer le type de matériel et ses conditions d'utilisation (encadrement, port d'équipements de protection individuelle, formation...). Le chef d'entreprise doit faire utiliser uniquement des matériels conformes à la réglementation,
- Permettre au stagiaire de préparer son rapport, en lui accordant le temps nécessaire.

Au cours de ce stage d'initiation l'élève ne peut en aucun cas réaliser les travaux visés aux articles D. 4153-16 à D.4153-38 du code du travail ni effectuer ceux visés aux articles R.4153-50 à R.4153-52 du code du travail.

HORAIRES CONVENUS :

La durée du stage doit être **de 35 H maximum par semaine**.

Les stages ne sont pas autorisés les jours fériés.

Le repos hebdomadaire doit être de **deux jours consécutifs** dont le dimanche.

Au-delà de 4 h 30 de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier **d'une pause d'au moins 30 minutes**.

Horaires du jeune :

JOURS	MATIN		APRES MIDI		Total par jour
Lundi	De	à	De	à	
Mardi	De	à	De	à	
Mercredi	De	à	De	à	
Jeudi	De	à	De	à	
Vendredi	De	à	De	à	
Samedi	De	à	De	à	
Total Hebdomadaire					

L'exemplaire est à retourner à la MFR, afin d'établir les conventions en 3 exemplaires.

A : Le :

Signature et cachet de l'entreprise : Signature du Responsable légal : Signature du stagiaire :